

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 204

présenté par
MM. Jardé, Fasquelle, Bignon, Gest et Mathon

ARTICLE 11

À l'alinéa 11, après le mot :

« étude »,

insérer les mots :

« d'un barreau Creil-Roissy, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise à l'étude d'un barreau Creil-Roissy permettant un accès direct à l'aéroport international ainsi qu'au réseau interconnecté TGV, ouvrirait de nouvelles perspectives de développement économique et de création d'emplois pour toute la région située entre Amiens et Boulogne, mais également pour la côte d'Opale, tout en préservant le cadre de vie des habitants.

Ce barreau permettrait également de stocker des trains TGV à Longueau. Or, actuellement, il devient de plus en plus difficile de les garer dans la région lilloise. Ce projet est soutenu à l'unanimité par les conseillers généraux de la Somme.